



ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que les règlements ci-après indiqués ont été adoptés par le conseil lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2025 :

« Règlement 1265-2 modifiant le Règlement 1265 concernant la régie interne des séances du conseil municipal »

« Règlement décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2025 »

Les règlements sont déposés au bureau du Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca , sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 22 janvier 2025

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques